

COMITE TECHNIQUE ILE DE FRANCE DU 20 JUIN 2022. EN MARCHE VERS LES RESTRUCTURATIONS !

Ce comité s'est réuni sous un format mixte, présentiel et distanciel, présidé par le DI Ile de France, M. LORENZO .

Deux points figuraient à l'ordre du jour : Votes sur la fiche d'impact relatif à la délocalisation du service des grands comptes et sur la liste des structures douanières franciliennes impactées par le transfert des missions fiscales.

- Fiche d'impact sur la délocalisation du Service des Grands Comptes (SGC)

Le SGC sera délocalisé géographiquement à Aix en Provence avec une date cible fixée au mois de septembre 2023. L'ensemble des emplois de référence actuels (22) sera également transféré sur la DI d'accueil du service. Cela se traduira à terme par une perte de 22 emplois en Ile de France.

Ce déménagement de service sera traité en tant qu'opération de restructuration, afin de permettre aux agents de bénéficier des dispositifs d'accompagnement social et financier réglementaires.

L'USD FO réitère son profond mécontentement quant aux modalités de cette décision de délocalisation prise unilatéralement par le ministre M. DUSSOPT, sans qu'aucun dialogue préalable n'ait été effectué.

Notre organisation syndicale rappelle les conditions initiales de création de ce service : implantation géographique au sein des locaux de la direction générale, mais rattachement hiérarchique à la DI Ile de France...

Résultat : Pas de prime DG pour les agents du SGC... En terme d'attractivité du service, c'était déjà mal parti...

En intersyndicale, il y a près d'un an, nous avions alerté l'administration sur les difficultés de fonctionnement de ce service et la souffrance des agents au travail. Certaines mesures correctrices avaient été prises pour tenter de remédier aux problématiques rencontrées... et patatras, le pouvoir politique s'en mêle et prend une décision de manière brutale et autoritaire.

Pour l'USD FO, le processus est tout simplement inacceptable !!!
Si nous actons le fait que les agents pourront bénéficier des dispositifs d'accompagnement social et financier d'une restructuration, nous ne pouvons pas pour autant cautionner cette manière de procéder.
En conséquence, l'USD FO a voté CONTRE la fiche d'impact présentée par l'administration qui entraînera ensuite une fermeture de service en Ile de France.

- Etablissement d'une pré-liste de structures douanières en Ile de France impactées par le transfert de la fiscalité

Pour les années 2023 et 2024, les transferts opérés de la DGDDI vers la DGFIP en terme de fiscalité concerteront : le recouvrement des amendes, le recouvrement des taxes CI, le recouvrement des RAR, les recouvrements de la TICPE, la TSC ..

L'USD FO rappelle son opposition à tous ces transferts fiscaux qui auront des effets délétères sur les finances publiques. Quid des futurs contrôles physiques ? Les sommes en jeu sont d'une importance cruciale pour le budget de l'État et des collectivités territoriales.

Les structures douanières impactées en Ile de France sont les suivantes : La RI de Paris, le service national des réglementations particulières, le bureau de Grandpuits, les bureaux de Rungis, Gennevilliers et Trappes comprenant un pôle de fiscalité énergétique.

La liste des services impactés doit être intégrée à l'arrêté du 16 juin 2020 modifié et permettre aux agents dont le poste est supprimé ou substantiellement modifié de bénéficier d'un accompagnement RH et financier.

L'USD FO s'est abstenu sur la pré-liste présentée par l'administration. Si nous condamnons les opérations de transfert, les agents ne doivent pas pour autant être laissés seuls et démunis face à des décisions subies qui impacteront leur vie professionnelle.

Subir une perte de mission constitue un préjudice pour les agents impactés. L'USD FO veillera à ce que l'application de l'accord majoritaire du 4 avril 2022 signé avec la DGDDI soit déclinée correctement.

LES REPRESENTANTS DE L'USD FO AU CTSD ILE DE FRANCE :

Jean-François RENON, Philippe MATHIEU et William SALLE.